

Annexe

Tableau présentant les modifications apportées au PLUI suite aux avis des personnes publiques associées, aux communes du territoire intercommunal, aux conclusions et avis de la commission d'enquête.

PIECE DU PLUI	OBJET DE LA MODIFICATION
Rapport de présentation	Ajustement des données statistiques relatives au territoire et différentes données liées à l'eau, l'assainissement, les données environnementales (suite avis DDT) Justifications réajustées suite aux modifications réalisées sur les autres pièces du PLUI et aux avis de plusieurs PPA (SCOT sud 54, DDT...) notamment chiffrage de la production de logements et des échéanciers de réalisation Evaluation environnementale précisée notamment suite aux avis de la MRAE et de la DDT
PADD	La présentation du document a été modifiée pour clarifier la portée des enjeux mentionnés dans chaque orientation générale. Sans modifier l'économie générale du PADD, quelques précisions ont été apportés sur l'activité extractive. (avis de la DDT)
OAP thématique	L'OAP économie a été précisée pour décliner le SCOT Sud 54 désormais approuvé, notamment la hiérarchisation des zones d'activités économiques. (avis du SCOT)
OAP sectorielles	A Méréville, l'OAP du verger nord a été corrigée sur son périmètre et le positionnement d'une placette de retournement. A Thélod, l'OAP Gariotte a été corrigée pour les mêmes motifs. A Neuves-Maisons, l'OAP de Cugnot et celle de Picotte ont été supprimées en raison d'une correction de zonage, et l'OAP Lardenois a été créée pour tenir compte d'une observation de la commune. A Chavigny, l'OAP de Brabois Forestière a fait l'objet de corrections. (suite EP)

	Sur demande de la DDT, des références aux risques et aléas ont été insérés dans le descriptif des OAP ou leurs justifications à Chavigny pour Brabois Forestière, à Bainville sur Madon pour Fort Pélissier, à Flavigny sur Moselle pour Maladrie et à Pulligny pour rue de Pierreville.
REGLEMENT ECRIT	
Modifications générales	Rédaction clarifiée sur les « articles 1 » de chaque zonage avec les constructions autorisées selon les destinations et les aménagements autorisés. (avis DDT) Modification de la rédaction des articles concernant les aménagements possibles, les accès, les eaux pluviales et les eaux usées pour tenir compte des canaux. (avis DDT) Modification de la rédaction de l'article concernant les eaux pluviales pour tenir compte du risque mouvement de terrain et préciser les capacités d'infiltration et de stockage au regard des pluies décennale et trentennale (avis DDT). Compléments apportés sur les destinations « lieux de culte » et « cuisine dédiée à la vente en ligne » dans chaque zonage (suite EP) Précisions sur les constructions implantées de biais ou en angle de parcelles (suite EP) Précisions sur les conditions d'intervention sur les ERP (avis DDT) Modification des prescriptions d'implantation des cours d'eau pour assurer la prise en compte du risque inondation et le maintien de la trame verte et bleue dans les espaces densément bâtis. (avis DDT) Intégration des données sur l'archéologie selon avis de la DRAC dans les dispositions générales.
Corrections apportées par type de zonage	UT : règle ajustée pour les activités à Chavigny (suite EP) Alc et NFc : création pour prendre en compte les arrêtés d'exploitation en vigueur (avis PPA et suite EP) A : définition de la zone précisée (avis DDT) A, N, Nv et NI : prise en compte des constructions d'habitation isolées (suite EP) N : ajout d'une réhabilitation possible des bureaux (suite EP)

	Naéro : ajustement pour prendre en compte l'arrêté de protection de biotope (recommandation de la DDT) Nhx : création de ce zonage à Frolois et définition des règles applicables à ce zonage (suite EP) Nl et Nls : Modification de la rédaction pour clarifier les constructions possibles selon les secteurs (suite EP) Ns : ajustement de la rédaction pour prendre en compte les constructions et installations liées à la sensibilité environnementale (avis DDT) Nt : ajustement des emprises des constructions sur Viterne et Méréville (suite EP) Zones N, NF et A : Modification de la rédaction concernant les possibilités d'extension des habitations isolées afin de clarifier leur portée (avis DDT). UX : Adaptation des prescriptions d'implantation pour tenir compte de la ZIOC délimitée à Frolois. Glossaire : Ajout des définitions de cours d'eau, canal et voie d'eau dans le glossaire.
REGLEMENT GRAPHIQUE	
Modifications générales	ZIOC : Mise en place d'une ZIOC sur la zone UX de Frolois. Prise en compte des périmètres d'exploitation de carrières autorisées par arrêtés préfectoraux sur Viterne, Xeuilley, Pierreville et Maizières. Ajustements des espaces boisés classés (EBC) à Xeuilley et Thélod et des éléments remarquables des paysages (ERP) sur Xeuilley, Richardménil et Thélod (suite EP et observation RTE). Corrections du zonage pour correspondre à la protection prévue dans le périmètre de l'arrêté de protection de biotope du plateau Ste Barbe. (suite avis DDT) Ajustements du recul lié à la forêt sur plusieurs communes (avis ONF) Réajustements du zonage suite à une version récente du cadastre pour tenir compte des constructions nouvellement existantes (ex : AC 14 à Flavigny sur Moselle, AB 382 à Sexey aux Forges, AL 454 à Neuves-Maisons, AI 313 à Méréville...) (suite EP)

Modifications complémentaires par commune	Bainville sur Madon Correction du zonage As en Ns sur le plateau Ste Barbe (suite EP) Correction du zonage A en Ub et Nj d'une construction existante Correction du zonage N en Nj à l'arrière des maisons d'une partie de la rue J.Callot (suite EP)
	Chaligny Zonage A agrandi autour de 3 exploitations agricoles (avis CDA 54)
	Chavigny Reclassement d'une zone UE en zone UT sur le plateau de Brabois (suite EP) Zonage sur le lotissement Cottage Beauséjour corrigé de Nj en UB avec ZIOF (suite EP)
	Flavigny sur Moselle Zonage A agrandi à proximité d'une exploitation agricole (suite EP) Zonage A modifié en N sur les parcelles ZV 43 et 437 (suite EP)
	Frolois Zonage A agrandi autour d'une exploitation agricole (avis CDA 54) Modification d'une parcelle en zonage N pour du Nj (parcelle AD 154) et création d'une ZIOC sur le secteur Ux du chemin derrière la grande rue Modification du zonage N en UB et Uj (parcelles AE 251 et 253) Création du zonage Nhx pour la construction et l'activité existantes isolées (suite EP)

	Maizières Modification du zonage Ns en Nc de la parcelle B95 pour prise en compte du SRC et réajustement de zonage Nc, NF et Ns selon le périmètre de l'APB (suite avis DDT et DREAL et suite EP) Remplacement du zonage Ns en NJ à l'arrière de maisons et le long du ruisseau (suite EP)
	Maron : /
	Marthemont : /
	Méréville Zonage 1 Au modifié et ajustement de l'OAP verger nord (suite EP) Zonage Nv remplaçant le zonage Np sur la parcelle ZB 14 (suite EP) Modification du zonage A en AI le long des arrières d'habitations rue de la source et chemin de la goulotte
	Messein : /
	Neuves-Maisons Modifications suite à l'EP : Agrandissement de la zone Ub et création d'une OAP Lardenois Zonage 1 AU diminué et transformé en UB et UJ rue le Picotte Zonage N corrigé en A pour une exploitation agricole rue de Cumène Zonage Nv transformé en UB dans l'impasse du Champ du moulin Zonage A modifié en N permettant de prendre en compte l'habitat isolé chemin de la mine Zonage UB élargi au dessus de la rue Salengro et création de l'OAP Lardenois

	Remplacement du zonage Nj en UJ rue Jean Jaurès Remplacement UB par zonage Niv sur la parcelle AI 629 ou par zonage UE sur les parcelles AI 468 et 345, AI 886. Zonage quai Cugnot en UB modifié en Ux
	Pierreville Ajustement du zonage Nc lié à l'exploitation de la carrière et préservation du village par une bande non constructible en Ns et Ai (suite EP)
	Pont-Saint-Vincent Zonage A agrandi autour d'une écurie (avis CDA 54) Zonage N basculé en Nf sur la parcelle A3 pour l'activité de chasse (suite EP)
	Pulligny Zonage UA et Nj modifié rue du Donjon (suite EP) Zonage Nj modifié en UB sur la parcelle C589 avec création d'une ZIOF (suite EP)
	Richardménil Modification du zonage UB en Nj sur la parcelle AB 113 (suite EP)
	Sexey aux Forges Mise en place d'un recul vis-à-vis de l'espace boisé classé en zone NM (avis ONF).
	Thélod Ajustement d'un recul lié à une forêt empiétant une construction agricole (avis CDA 54) Modification des EBC et de la ripisylve pour un classement en ERP (avis ONF et suite EP)

	Adaptation du zonage 1 AU et par effet de l'OAP Gariotte Remplacement d'une ZIOF par un recul sur la parcelle AB 96 (suite EP)
	Viterne Maintien du zonage Nxa en l'absence d'une activité agricole sur site (suite EP)
	Xeuilley Ajustement des EBC et remplacement en ERP (suite avis RTE)
Éléments remarquables du paysage	La liste et leur descriptif ont été ajustés suite aux remarques pendant l'enquête publique sur Thélod, Xeuilley et Richardménil.
Emplacements réservés	Suppression d'ER à Neuves-Maisons et Chavigny, correction d'un ER et création d'un autre à Viterne, ajustements des positions d'ER pour des places de retournement à Thélod et Méréville.
ANNEXES	
Carrières	Mise à jour des arrêtés d'exploitation.
Risques	Mise à jour des plans faisant figurer les PPR au regard du règlement graphique.
Permis de démolir, la déclaration préalable pour les clôtures ou les modifications de façade	Ajout de la liste des communes concernées
ZAC	Mise à jour du listing des zones
Taxe d'aménagement	Mise à jour du listing des secteurs à taux majoré
DPU	Carte par commune du DPU sur les zones U et AU

APB : arrêté de protection de biotope du plateau Ste Barbe
CDA 54 : chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle
DRAC : direction régionale des affaires culturelles (dont service archéologie)
DDT : direction départementale des territoires
EP : Enquête publique
PPA : personnes publiques associées
SCOT sud 54 : schéma de cohérence territoriale sud meurthe et mosellan
SRC : schéma régional des carrières
SUP : servitude d'utilité publique
ZIOC : zone d'implantation obligatoire des constructions
ZIOF : zonage d'implantation obligatoire de la façade